

Appel à Manifestation d'Intérêt

« Territoire engagé pour mon environnement, ma santé »



Reconquête de l'Avenue Charles de Gaulle

« *Projet* »

Neuilly-sur-Seine



NEUILLY-SUR-SEINE



1. La collectivité

Nom: Mairie de Neuilly-sur-Seine

Adresse: 96, Avenue Achille Peretti – 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

Type de collectivité ou territoire: Commune

Site internet: <https://www.neuillysurseine.fr/>

Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn ...) :

<https://www.facebook.com/Villedeneuillysurseine>

<https://twitter.com/Villedeneuilly>

<https://www.linkedin.com/company/ville-de-neuilly-sur-seine>

Engagement dans une dynamique en santé-environnement (Ville OMS, Agenda21, CLS...) : La ville de Neuilly-sur-Seine est engagée dans : la Zone à Faibles Emissions métropolitaine, le Plan Climat-Air-Energie Territorial, un partenariat avec Airparif, un partenariat avec Bruitparif, une démarche zéro phytosanitaire depuis 2009 et un Plan vélo.

Typologie de territoire : Territoire urbain (quartier politique de la ville, agglomération, métropole...)

Population (nombre) de votre collectivité ou territoire : 60 580 hab.

2. Présentation du projet en santé-environnement

Titre : Reconquête de l'Avenue Charles de Gaulle

Contexte : L'axe de l'Avenue Charles de Gaulle trouve son origine en 1164 lorsque Colbert chargea Le Nôtre d'embellir le jardin des Tuileries. Ce dernier traça les Champs Elysées et l'axe historique comme perspective du jardin. Au fil des années, cet axe a évolué pour être, en 1909, une allée centrale dédiée aux véhicules hippomobiles jusqu'à devenir l'artère principale reliant l'Ouest francilien à Paris. Aujourd'hui, l'Avenue Charles de Gaulle se caractérise par un flux quotidien de 150.000 véhicules, des stationnements importants pour ces véhicules et des espaces piétons très réduits malgré le nombre très important de 8.000 riverains et de 35.000 salariés résidant ou travaillant sur cette avenue.

Suite à ce constat, le projet de l'Avenue Charles de Gaulle doit contribuer à :

- La suppression du caractère autoroutier : contribuer à la diminution du flux de véhicules et ainsi permettre la réduction de la pollution de l'air et des nuisances sonores.
- La sécurisation des traversées piétonnes et la rénovation des feux tricolores : la gestion des feux tricolores en fonction du flux de piétons et de véhicules doit permettre de réduire les arrêts et les instants de freinage et d'accélération, ce qui permettra de réduire les émissions de polluants et le bruit.
- La reconquête de cet axe par les piétons et les mobilités actives : proposer des infrastructures adaptées à l'usage des mobilités actives pour permettre la continuité entre le quartier d'affaires de La Défense et le centre de Paris. La mise en place d'une piste cyclable bidirectionnelle permettra de développer les usages multimodaux. Cet aménagement s'inscrit dans le plan vélo de la Ville qui se décline en quatre actions : zone 30, une ville apaisée ; faciliter et sécuriser le stationnement ; aménager et sécuriser la voie publique ; concerter et informer les usagers. 5 stations Vélib' Métropolitain seront également présentes sur les contre-allées. Des ateliers de réparation vélos seront également mis en place.
- La création de 2 hectares de surfaces végétalisées : la plantation de 70.000 arbustes et de 20.000 plantes vivaces contribuant à la réduction des îlots de chaleur urbain, à la captation des polluants, à la diminution des impacts sonores sur l'axe principal (aspect psychologique important dans la perception).
- La rénovation de l'éclairage public permettant de réaliser des économies d'énergie limitant par la même occasion les émissions de gaz à effet serre. De plus, un système de variation de l'intensité lumineuse permettra de limiter la pollution lumineuse et l'impact sur la faune et la flore locale.
- La gestion alternative des eaux pluviales afin de ne pas surcharger les réseaux d'assainissement et éviter toute pollution des sols.
- La réduction des nuisances sonores grâce à la mise en place de panneaux acoustiques en guise de parement des murs des trémies du périphérique Maillot et du tunnel Madrid. La mise en œuvre d'enrobés phoniques sur la RN13 est programmée en fin d'opération (engagement de la Direction des Routes d'Ile-de-France). La réduction du trafic et de la vitesse sur les contre-allées, apaisées en des « zones de rencontre » à 20 km/h avec priorité aux piétons sera également mise en place.

Dès 2018, un partenariat avec Bruitparif et Airparif a été initié, en amont des travaux afin d'avoir une cartographie fine des niveaux d'expositions aux polluants (NO₂, particules fines, benzène) et des nuisances sonores. Des campagnes de mesurage seront aussi réalisées tout au long du projet et post-projet afin de pouvoir quantifier l'amélioration sur le cadre de vie et la santé. Ces données seront communiquées dans le cadre du Laboratoire de transformations urbaines, incubateur d'innovations pour la ville durable de demain et pour la création de nouveaux services innovants, et partagées avec les professionnels de santé.

Rattachement du projet à un plan/programme (PRSE, PLU(i), PDU, SCOT, SRCAE, PCAET, PPA, PPBE...) :

Le projet s'inscrit à la fois dans le Plan Climat-Air-Energie Territorial et dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la ville. Il s'inscrit également dans le Plan de Protection de l'Atmosphère, qui vise

à réduire les pollutions. Le Plan Local d'Urbanisme a permis de donner un cadre aux grandes orientations du projet.

Description/objectifs du projet en santé-environnement :

Le réaménagement important de cette avenue particulièrement exposée est clairement supposé apporter des bénéfices en termes de santé-environnement à la population et aux usagers, par les actions décrites ci-dessous. Aussi la ville de Neuilly-sur-Seine souhaite mettre en place un observatoire, pour suivre dans le temps ces enjeux locaux en matière de santé-environnement (diagnostic, recensements et mesures), et ce en lien direct avec les professionnels de santé de la ville de Neuilly-sur-Seine. Une démarche scientifique de suivi pourrait être réalisée en lien direct avec l'Agence Régionale de Santé.

Pour la pollution atmosphérique :

Des leviers concrets de réduction d'émission de gaz polluants :

- la réduction de la circulation automobile sur les contre-allées et les terre-pleins
- le rétrécissement des voies de la RN13, et donc l'éloignement des façades du trafic automobile
- l'aménagement paysager de l'avenue, avec l'augmentation considérable des surfaces végétalisées et l'aménagement d'une bande plantée d'arbustes de 3 mètres de large, le long de la RN13 « gelant » la bande naturellement la plus exposée par les émissions (phénomène de dispersion moindre)
- la suppression des nombreuses bretelles d'insertion et de sortie
- la multiplication des traversées piétonnes

De manière plus globale, le projet confère à l'avenue un caractère urbain qui modifiera les comportements en termes de limitation de vitesse et de mode de transport, en contribuant notamment à un meilleur respect de la vitesse automobile réglementaire à 50 km/h.

Pour les nuisances sonores :

Le projet apporte des améliorations tangibles pour les nuisances sonores :

- Mise en place de panneaux acoustiques en guise de parement des murs des trémies du périphérique Maillot et du tunnel Madrid
- Mise en œuvre d'enrobés réduisant l'intensité du bruit de roulement sur la chaussée par les véhicules, programmée en fin d'opération (engagement de la Direction des Routes d'Ile-de-France)
- Réduction du trafic et de la vitesse sur les contre-allées, apaisées en des « zones de rencontre » à 20 km/h avec priorité aux piétons
- Aménagement d'une bande plantée d'arbustes de 3 mètres de large le long de la RN13 réduisant la perception du bruit par le fait de masquer la source d'émission (aspect psychologique important dans la perception)

L'autorité environnementale conforte cette vision ; elle « souligne que l'aménagement devrait également contribuer à une réduction du bruit à la source, du fait du caractère plus urbain de l'avenue qui incitera à un meilleur respect de la limitation de vitesse ».

Pour l'amélioration du cadre de vie :

Nous réfléchissons à la mise en place d'une campagne complémentaire de mesures thermiques afin de pouvoir quantifier l'apport du projet quant à la lutte contre les îlots de chaleur urbain, et de pouvoir montrer comment un projet d'infrastructure urbain peut rafraîchir les milieux denses urbains.

Résultats attendus ou observés du projet :

- Baisse des émissions de polluants
- Baisse des nuisances sonores
- Baisse des températures/adaptation au changement climatique/résilience du territoire

Populations "cibles" du projet :

- Les neulléens
- Les salariés de la ville

Facteurs de réussite du projet :

- La collaboration des agents de la ville
- La mobilisation des parties prenantes :
- La population avec la maison du chantier,
- Les partenaires institutionnels : l'Etat, la Métropole du Grand Paris, le Conseil régional, la RATP, le SIPPAREC, Île-de-France Mobilités, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, Bruitparif, Airparif, l'ADEME, les collectivités territoriales,
- La concertation de la population, via les réunions publiques
- La concertation avec les professionnels de santé, avec d'ores et déjà plusieurs réunions organisés avec leurs représentants locaux (les présidents des amicales de santé libérale de Neuilly-sur-Seine). L'objectif est de suivre dans le temps le bénéfice de l'opération d'aménagement. Une réunion publique est organisée à ce sujet le 14 octobre 2019, avec l'ensemble des professionnels de santé de la ville, médecins libéraux et hospitaliers, pharmaciens, kinésithérapeutes, etc.

Temps de mise en œuvre du projet (montage et lancement) : Plus de 1 ans

Année de mise en œuvre du projet : Les premières études et réflexions ont été faites par le Maire dès le début de son premier mandat (2008)

Dispositif d'évaluation du projet : Oui

Modalités et le cas échéant, résultats de l'évaluation du projet : Les données environnementales sur la santé seront évaluées au fur et à mesure de l'avancée du projet. Un état des lieux initial a été réalisé en amont du début des travaux (février 2019). Une dernière campagne sera réalisée à la réception de l'ouvrage pour faire le bilan sur l'amélioration du cadre de vie et de l'impact sur la santé.

Thématique(s) :

- Aménagement, urbanisme, transport/mobilités
- Biodiversité, nature en ville
- Changement climatique
- Information, pédagogie, concertation, promotion de la SE
- Intégrer la SE dans l'action publique (fonctionnement, transversalité), stratégie en SE
- Qualité des milieux (air, sols, eaux, bruit, rayonnements électromagnétiques, pollution lumineuse, odeurs, visuelle...)
- Populations sensibles/vulnérables

Mots-clefs : Exigences paysagère et environnement, Intégration des enjeux de mobilités, Attractivité du territoire

3. Montage

Gouvernance :

- Mobilisation de l'ensemble des parties prenantes.
- Consultation de la population, enquête publique, commission nationale du débat public, réunions publiques.

- Maîtrise d'ouvrage : Ville de Neuilly-sur-Seine
- Maîtrise d'œuvre : ILEX Paysage et urbanisme

Partenaires impliqués dans le projet :

- Partenaire(s) associatif(s)
 - Paris en Selle
 - Fédération française des usagers de la bicyclette
 - Associations environnementales de Neuilly-sur-Seine
- Partenaire(s) public(s)
 - Ville de Paris
 - Paris Ouest La Défense
 - Puteaux
 - Courbevoie
 - Paris La Défense
 - Le département
 - L'Etat
- Opérateur(s)
 - Les concessionnaires pour la réfection des réseaux enterrés
- Autres partenaires, y compris internationaux :
 - Amicale des professionnels de santé de Neuilly-sur-Seine et plus globalement l'ensemble des professionnels de santé de la ville
- Partenaire(s) financier(s)
 - L'Etat
 - la Métropole du Grand Paris
 - le Conseil Régional d'Île-de-France
 - le SIPPEREC
 - l'Agence de l'Eau Seine Normandie

4. Appel à partenaires

Recherche de partenaire(s) opérationnel(s) ou technique(s) dans l'un des champs suivants :

- Information, pédagogie, concertation, promotion de la SE
- Intégrer la SE dans l'action publique (fonctionnement, transversalité), stratégie en SE
- Organisme technique ou scientifique

Type d'acteur souhaité : Organisme technique ou scientifique

A retrouver sur le site : territoire-environnement-sante.fr



Edition : Cerema pour le compte des ministères de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Solidarités et de la Santé.

 **Cerema** *, l'expertise publique pour la transition écologique et la cohésion des territoires.*